

GP3A – 2017.05.30 – Aides / Commerces & Artisanat

Localisation du projet	Nature des dépenses	Investissement minimal	Taux d'intervention*	Plafond investissements subventionnables*	Coparticipation
Autres communes de GP3A	Immobilier, matériel, immatériel	6 000 € HT, et 3 000 € HT pour les travaux d'accessibilité**	30%	25 000 € HT	Région : 50 % de l'aide
Paimpol (centre-ville)	Immobilier, matériel, immatériel	6 000 € HT, et 3 000 € HT pour les travaux d'accessibilité**	30%	25 000 € HT	Région : 25 % de l'aide
Bégard		à partir du 18 novembre 2017 (dispositif commune-FISAC en cours)			
	Immobilier	6 000 € HT et 3 000 € HT pour les travaux d'accessibilité**	30%	25 000 € HT	Région : 50 % de l'aide
Guingamp (centre-ville et périmètre de veille active) et Ploumagoar (centre-ville)	matériel, immatériel	6 000 € HT**	30%	25 000 € HT (incluant immobilier à partir de 2020)	Région : 25 % de l'aide
	Immobilier	5 000 € HT (6 000 € HT et 3 000 € HT pour les travaux d'accessibilité** à partir de 2020)	20% (30% à partir de 2020) et 30% pour les travaux d'accessibilité	jusque fin 2019 : 20 000 € HT (deux fois 20 000 € HT si modernisation et accessibilité) puis 25 000 € HT	Jusque fin 2019 FISAC : 50% de l'aide puis Région : 25% de l'aide
Communes voisines de Guingamp de moins de 5 000h : Pabu, Plouisy, St Agathon, Grâce (centralités)	matériel, immatériel	6 000 € HT**	30%	25 000 € HT (incluant immobilier à partir de 2020)	Région : 25 % de l'aide
	Immobilier	5 000 € HT (6 000 € HT et 3 000 € HT pour les travaux d'accessibilité** à partir de 2020)	20% (30% à partir de 2020) et 30% pour les travaux d'accessibilité	jusque fin 2019 : 20 000 € HT (deux fois 20 000 € HT si modernisation et accessibilité) puis 25 000 € HT	Jusque fin 2019 FISAC : 50% de l'aide puis Région : 50% de l'aide
Communes voisines de Guingamp de moins de 5 000h : Pabu, Plouisy, St Agathon, Grâce (centralités)	matériel, immatériel	6 000 € HT**	30%	25 000 € HT (incluant immobilier à partir de 2020)	Région : 50 % de l'aide

* Les aides seront modulables à la baisse pour tenir compte des règles générales de plafonnement et des conditions d'octroi des participations des cofinanceurs (Région, FISAC).

** et pour les investissements immatériels et matériels liés à une prestation de conseil en stratégie commerciale ou à une prestation de conseil numérique